

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 3 novembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux et le trois novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de Mairie, sous la présidence de Isabelle, GANDIT, Maire.

Etaient présents : Bidou Yvé, Cadéac Jean-Marc, Lefèvre Patrick, Gandit Isabelle (Maire).

Absents excusés : Jérôme Verdier (procuration à Patrick Lefèvre), Loudet Claudine (procuration à Isabelle Gandit) et Marie-Chantal Verdier (procuration à Yvé Bidou).

M. Jean-Marc Cadéac est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022.

Affaire n° 2 : Actualisation des statuts de la CCPTM

Depuis sa fusion, la CCPTM n'avait pas ajusté ses statuts alors même que de nouvelles compétences ont été transférées par l'Etat et qu'il fallait ajuster les compétences compte tenu de celles redonnées aux communes dans la partie de l'ancienne Cté de Cnes de Trie (voirie, bâtiments communaux).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau projet de statuts de la CCPTM.

Affaire n° 3 : Approbation des statuts du SDE

Le comité syndical du SDE a approuvé la modification de ses statuts de 2014, rectifiés en 2017.

Les évolutions concernent :

- Infrastructures de rechargement de voitures électriques : compétence obligatoire
- Production d'énergie renouvelable : compétence optionnelle et accessoire
- Feux tricolores : compétence optionnelle
- Prestations en faveur de personnes morales extérieures (ex. CD, CA Tarbes Lourdes Pyrénées,...) : compétence accessoire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du SDE.

Affaire n° 4 : Attribution lots pour la Construction de la Grange Francingues

L'appel d'offre pour la construction de la grange Francingues a donné les résultats suivants pour une estimation initiales de 148 000 € HT. Les offres ont été analysées le 27 octobre, avec le regret de n'avoir qu'une offre pour le lot le plus important. Il s'agit d'une entreprise très sérieuse, au travail reconnu. Déclarer le lot infructueux et relancer une consultation peut nous faire prendre le risque de réponses encore plus chères et retardera le chantier.

Après analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

- | | |
|---|------------------|
| - Lot 1 : terrassement gros œuvre, enduits, vrd : entreprise JUAN | 115 078,85 € HT. |
| - Lot 2 : charpente, couverture, zinguerie : entreprise DUBARRY | 40 368,80 € HT. |
| - Lot 3 : menuiseries, extérieures : les Menuisiers Bagnérais | 10 120,00 € HT. |
| - Lot 4 : électricité : entreprise BOTELLA | 4 511,00 € HT. |
| - Lot 5 : peinture : entreprise DEBAT | 7 176,20 € HT. |

soit un marché total de

177 254,85 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'appel d'offres et décide de retenir les entreprises ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que tout document s'y rapportant.

Affaire n° 4 : Demandes de subventions

Afin de poursuivre le programme de la grange Francingues, il convient de solliciter des subventions complémentaires pour 2023 au titre de la deuxième tranche.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- DETR 2022 30 000 € (acquis)
- FAR 2022 : 30 000 € (acquis)
- DETR 2023 : 30 000 €
- Région 2023 : 30 000 €
- Vente bois : 10 000 €
- Autofinancement : 37 254 €

Ce plan de financement prévisionnel est susceptible d'être reproposé en fonction des contacts avec les partenaires financiers.

Le Conseil Départemental sera aussi sollicité pour le programme voirie.

Le conseil régional sera peut-être sollicité au titre du FRI pour la poursuite de l'église d'Espanan.

Informations diverses :

- La pose de panneaux routiers va être réalisée.
- L'extinction totale de l'éclairage public la nuit a été mise en application (pour info 159 € pour 6 mois).
- Information sur la demande de location du logement gîte école : loyer 400 € par mois qui sera porté à 550 € par mois après pose insert et réparations suite à l'affaissement du mur Ouest (bâtiment mairie-école construit en 1884).
- Cet affaissement dans le bâtiment de la mairie résultant du phénomène de gonflement rétractation d'argile qui entraîne des affaissements de sols et des déchaussements de chaînage de pierres et des fissures dans les murs concerne également divers propriétaires privés. Il est donc demandé la reconnaissance de catastrophes naturelles.
- La pose du compteur électricité au Francingues (logement Castets) sera effectuée le 7 décembre.
- Pont du Gers : pas de nouvelles du soutien technique et financier de l'état.
- Yvé Bidou demande le coût d'investissement de l'éclairage public solaire (*recherche faite : dépense s'élève à 3 745 €i intégrant le mât alu 2 745 €, la console et le détecteur de mouvement, fourniture et pose*).
- Discussion sur les performances comparées de poêle à granulés, notamment en chauffage central, et insert. Les avis sont partagés, mais le coût d'investissement dans le 1^{er} cas amène la commune à privilégier des inserts pour les 2 prochains investissements (ancien gîte école et villa Blanquet).
- Une question est également posée sur une taxe qui figure sur toutes les factures d'électricité individuelle. Cette taxe (contribution au fonctionnement public de l'énergie) ne concerne pas l'éclairage public. Celui-ci est payé en totalité par la mairie sur ses propres factures. Il s'agit une taxe d'Etat.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,